



COMMENTAIRE D'ŒUVRE

DÉFINITION DU POUVOIR ABSOLU DE DROIT DIVIN, PAR BOSSUET



Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704).
Charles Sevin de La Penaye, d'après Hyacinthe Rigaud.
MV 2923.
© Chateau de Versailles, Dist. RMN / © Christophe Fouin



Livre troisième où l'on commence à expliquer la nature et les propriétés de l'autorité royale.

Article II. L'autorité royale est sacrée.

I. Proposition.

Dieu établit les rois comme les ministres, et règne par eux sur les peuples.

[...] toute puissance vient de Dieu.

Le Prince, ajoute saint Paul, est ministre de Dieu pour le bien : si vous faites le mal, tremblez, car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive ; et il est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions.

Les princes agissent donc comme ministres de Dieu, et ses lieutenants sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire. [...]

C'est pour cela [...] que le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. [...]

Il gouverne donc tous les peuples, et leur donne à tous leurs rois [...].

II. Proposition.

La personne des rois est sacrée.

Il paraît de tout cela que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter sur eux c'est un sacrilège.

Dieu les fait oindre par les prophètes d'une onction sacrée, comme il fait oindre les pontifes et ses autels. Mais même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par la providence à l'exécution de ses desseins. [...]

Le titre de Christ est donné aux rois ; et on les voit partout appelés les Christs, ou les oints du Seigneur. [...]

III. Proposition.

On doit obéir au prince par principe de religion et de confiance.

[...] le prince est le ministre de Dieu [...]. Il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis, non seulement par la crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience.

C'est pourquoi il le faut servir non à l'oeil comme pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, avec crainte, avec respect, et d'un coeur sincère comme à Jésus-Christ.

[...]

Il y a donc quelque chose de religieux dans le respect qu'on rend au prince. Le service de Dieu et le respect pour les rois sont choses unies, et saint Pierre met ensemble ces deux devoirs : craignez Dieu et honorez le roi.

Aussi Dieu a-t-il mis dans les princes quelque chose de divin. [...]

IV. Proposition.

Les rois doivent respecter leur propre puissance et ne l'employer qu'au bien public.

Leur puissance venant d'en haut, ainsi qu'il a été dit, ils ne doivent pas croire qu'ils en soient les maîtres pour en user à leur gré ; mais ils doivent s'en servir avec crainte et retenue, comme d'une chose qui leur vient de Dieu, et dont Dieu leur demandera compte. Écoutez, ô rois, et comprenez ; apprenez juges de la terre ; prêtez l'oreille, ô vous qui tenez les peuples sous votre emprise, et vous plaisez à voir la multitude qui vous environne. C'est Dieu qui vous a donné la puissance ; votre force vient du très-haut qui interrogera vos œuvres, et pénétrera le fond de vos pensées, parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas bien jugé, et n'avez pas marché selon ses volontés. Il vous paraîtra bientôt d'une manière terrible, car à ceux qui commandent est réservé le châtiment le plus dur. [...]

Les rois doivent donc trembler en se servant de la puissance que Dieu leur donne, et songer combien horrible est le sacrilège d'employer au mal une puissance qui vient de Dieu.



[...] Quelle profanation et quelle audace aux rois injustes, de s'asseoir dans le trône de Dieu pour donner des arrêts contre ses lois, et d'employer l'épée qu'il leur met en main, à faire des violences, et à égorger ses enfants.

Qu'ils respectent donc leur puissance, parce que ce n'est pas leur puissance, mais la puissance de Dieu, dont il faut user saintement et religieusement.

Livre quatrième. Suite des caractères de la royauté.

Article premier.

L'autorité royale est absolue.

[...]

I. Proposition.

Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne.

Observez les commandements qui sortent de la bouche du roi, et gardez le serment que vous lui avez prêté. Ne songez pas à échapper de devant sa face, et ne demeurez pas dans de mauvaises oeuvres, parce qu'il en fera tout ce qu'il voudra ; la parole du roi est puissante, et personne ne lui peut dire, pourquoi faites-vous ainsi ? Qui obéit n'aura point de mal.

Sans cette autorité absolue, il ne peut ni faire le bien, ni réprimer le mal : il faut que sa puissance soit telle que personne ne puisse espérer de lui échapper, et enfin, la seule défense des particuliers contre la puissance publique, doit être leur innocence. »

Bossuet, Jacques Bénigne, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Monseigneur le dauphin*, Paris, chez Pierre Cot, 1709.

Bossuet, Jacques Bénigne (Dijon 1627-Meaux 1704).

Prélat, théologien et écrivain français. Évêque de Condom en 1669, il est précepteur du Grand Dauphin de 1670 à 1680. Pour son élève, il écrit le *Discours sur l'histoire universelle* (1681) où il tente de faire la synthèse entre le pouvoir divin et l'activité humaine.

Dans ses écrits, il apparaît comme le théoricien de la monarchie de droit divin (*Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, 1709, posth.). En 1681, Bossuet intervient dans l'affaire de la Régale qui oppose le roi au pape à propos de la nomination des évêques. Défenseur des libertés gallicanes, il reconnaît cependant l'autorité du pape. Chargé de rédiger *La Déclaration des Quatre Articles* (1682), il ne satisfait ni le roi ni Rome. Nommé évêque de Meaux en 1681, il remplit brillamment ses fonctions tout en gardant des liens avec la cour. Vers la fin de sa vie, il adopte des positions de plus en plus intransigeantes contre les protestants ; il condamne également le théâtre de Racine et de Molière.